



**Comité des utilisations pacifiques
de l'espace extra-atmosphérique**

**Renseignements fournis conformément à la Convention
sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace
extra-atmosphérique**

**Note verbale datée du 26 mai 2020, adressée au Secrétaire général
par la Mission permanente de la Pologne auprès de l'Organisation
des Nations Unies à Vienne**

La Mission permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies à Vienne a l'honneur de communiquer, conformément à l'article IV de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (résolution [3235 \(XXIX\)](#) de l'Assemblée générale, annexe), des renseignements concernant le satellite KRAKsat (voir annexe)¹.

¹ Les données sur l'objet spatial référencé dans l'annexe ont été inscrites au Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique le 28 mai 2020.



Annexe

Données relatives à l'immatriculation d'un objet spatial lancé par la Pologne*

KRAKsat

Renseignements fournis conformément à la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Nom de l'objet spatial	KRAKsat
Indicatif national	5
État d'immatriculation	Pologne
Autres États de lancement	États-Unis d'Amérique
Date et territoire ou lieu de lancement	3 juillet 2019 à 11 h 50 mn 00 s UTC ; déploiement spatial (Station spatiale internationale)
Principaux paramètres de l'orbite	
Période nodale	92,7 minutes
Inclinaison	51,6418 degrés
Apogée	416,5 km
Périgée	412,6 km
Fonction générale de l'objet spatial	La principale fonction du satellite est d'étudier la manière dont le liquide magnétique appelé ferrofluide se comporte dans l'espace atmosphérique. La mission essaye d'utiliser le ferrofluide comme volant-moteur dans l'espace extra-atmosphérique, où il n'y a pas de gravitation, en lui imprimant un mouvement rotatif dans un champ magnétique. Si elle y parvient, le liquide tournera à la vitesse souhaitée et changera le sens de rotation du satellite.

Renseignements supplémentaires communiqués volontairement en vue de leur inscription au Registre des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique

Modification dans l'exploitation	
Conditions physiques lors du transfert vers une orbite de rebut	Le satellite se désorbitera à l'été 2020 sous l'effet de la traînée aérodynamique
Site Web	www.kraksat.pl/space/en
Propriétaire ou exploitant de l'objet spatial	Université AGH de sciences et technologies
Lanceur	Antares 230, Cygnus NG-11

* Ces renseignements ont été communiqués au moyen du formulaire établi conformément à la résolution 62/101 de l'Assemblée générale ; leur présentation a été modifiée par le Secrétariat.